



CSFPE du 29 juin 2021

Déclaration liminaire

Madame la Ministre,

Vous nous proposez ce jour de siéger pour un CSFPE devant se prononcer sur un projet de décret simple pour la prise en charge par les employeurs de l'État d'une partie des frais des agents pour leur couverture santé complémentaire. On nous a précédemment indiqué qu'il s'agissait de prendre en compte ces frais à hauteur de 25 % de la cotisation correspondant à la couverture moyenne en santé d'un agent de la fonction publique.

Quelle type de couverture santé ? Quel niveau de qualité des soins ? Pour quel type de contrat proposé par quel type d'opérateur ? Et un contrat qui génère quelles solidarités entre les adhérents ? Pendant combien de temps le niveau de qualité des prestations est-il assuré ? Qu'arrive-t-il sur ce type de contrat moyen quand l'agent passe du statut d'actif à celui de pensionné ? On pourrait multiplier les questions pour lesquelles nous n'avons pour l'instant pas de réponse, pas d'embryon de réponse qui nous dessinerait un projet progressiste.

Si l'on s'en tient au montant affiché, qui s'élève à 15 € mensuel mais dont on ne sait encore précisément s'il est brut ou net de cotisation, il devra être soumis à l'impôt sur les revenus. Vous avez annoncé cette mesure comme étant un gain de pouvoir d'achat, à défaut de réponse favorable à la demande d'une négociation des fédérations et unions de la fonction publique sur le sujet des rémunérations et vous voulez y voir un élément d'attractivité des carrières dans les services publics pour toutes celles et ceux qui ne se décident pas à passer les concours.

Pour Solidaires, le gouvernement ne règle ainsi en rien les disparités en terme de couverture santé entre les agents des différents ministères mais il accroît de plus, au moins temporairement, les disparités entre les agents des 3 versants de la fonction publique.

S'agissant de la question de l'attractivité supposée de cette réforme, à l'étape où nous en sommes, Solidaires doute fortement de l'impact qu'elle pourrait avoir sur le recrutement de jeunes agents. Vous affirmiez il y a quelques temps que « les meilleurs ambassadeurs de la fonction publique, ce sont les agents eux-mêmes ». Mais, depuis plus de 10 ans, la très grande majorité des agent.es ont vu leurs revenus stagner voire régresser certaines années tout en subissant d'importantes dégradations de leurs conditions de travail liées aux suppressions d'emplois et aux restructurations incessantes. Comment dans de telles conditions peut-on penser que les agents puissent être les chantres de leur administration ?

Pour les actifs ou comme pour les retraités, Solidaires Fonction publique considère que ce premier décret concernant la participation financière des employeurs publics à la protection sociale complémentaire des personnels n'est pas forcément de bon augure pour la suite des négociations qui doivent aboutir au régime cible.

Dans la négociation qui va se poursuivre, nous souhaitons que pour l'ensemble des agentes et des agents, qui, à terme, ont toutes et tous vocation à prendre leur retraite, la réforme conduite à un véritable progrès social. Aux pouvoirs publics de leur donner les moyens d'y accéder.

Paris, le 29 juin 2021